



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE, TENUE LE 18 NOVEMBRE 2024 À LA SALLE GILLES-MOREAU, 200, CÔTE DE LA MER

Sont présentes : Silvie Côté, Christiane Pelletier et Véronique Béliveau.

Sont absent(e)s : Vincent More, Stéphane Fraser et Pascale Brouillette.

Tous formant quorum sous la présidence de Suzette de Rome, mairesse suppléante.

Également présent(e)s : Marie-Hélène Harvey, directrice générale / greffière-trésorière, et Benoit Rheault, coordonnateur aménagement et urbanisme / assistant-greffier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance débute à 19 h 00 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par la mairesse suppléante, Suzette de Rome.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal attestent que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Silvie Côté

Appuyée par Christiane Pelletier

Et résolu à l'unanimité des membres présents,

2024-11-230

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

3. ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES #NDDP-2024-VELO.2 ET LANCEMENT D'UN NOUVEL APPEL D'OFFRES POUR LA PHASE 2 (2024-2025) DU PROJET DE SENTIERS DE VÉLO DE MONTAGNE

ATTENDU QUE, le 28 octobre dernier, la Municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions de l'appel d'offres public #NDDP-2024-VELO.2 pour la conception et l'aménagement de sentiers de vélo de montagne (phase 2, 2024-2025) du centre de vélo de montagne *Les Sentiers du Portage*;

ATTENDU QUE, selon notre analyse des soumissions, validée par un avis juridique, la Municipalité n'a reçu aucune soumission conforme;

ATTENDU QUE la Municipalité compte lancer prochainement un nouvel appel d'offres public sur le même sujet;

ATTENDU QUE, pour ce nouvel appel offres, le conseil municipal choisit d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres en vertu duquel chacune d'entre elles obtient un nombre de points basé sur le prix et sur d'autres critères;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Véronique Béliveau

Appuyée par Silvie Côté

Et résolu à l'unanimité des membres présents,

2024-11-231

QUE le conseil municipal :

- 1) Annule l'appel d'offres #NDDP-2024-VELO.2 et ne retient aucune des soumissions reçues;
- 2) Mandate Marie-Hélène Harvey, directrice générale, afin de lancer, pour et au nom de la Municipalité, le nouvel appel d'offres public #NDDP-2024-VELO.3 ; à cette fin, la directrice générale est mandatée notamment pour rédiger ledit appel d'offres, établir les détails de celui-ci et former un comité de sélection;
- 3) Choisit pour cet appel d'offres, d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres conforme à l'article 936.0.1 du *Code municipal du Québec* et ayant la pondération suivante :
 - a) Compréhension du mandat : 25 points ;
 - b) Expérience de l'équipe dans la réalisation de mandats similaires : 25 points;



-
- c) Capacité de réalisation du mandat : 10 points ;
 - d) Échéancier proposé pour l'exécution des travaux du mandat : 15 points ;
 - e) Prix total soumis : 25 points

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Silvie Côté, la séance est levée à 19h07.

Suzette de Rome
Mairesse suppléante

Marie-Hélène Harvey
Directrice générale / greffière-trésorière

Je, Suzette de Rome, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Suzette de Rome, mairesse suppléante